



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le trente septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques .

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène), ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra représentant M. BULTELE Jean-Pierre, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de M. BAGUE Patrice), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de M. GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BOUVET Patrick, FERRON Jean et CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M. PAYOT Jean Michel, BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, GILLY Lucien ayant donné pouvoir à M. COLLOMB Stéphane, BULTELE Jean Pierre représenté par Mme REYNAUD Sandra, GAMBAUDO Georges et M. NICOLAS Yves représenté par M. CRAPSKY Bernard.

## Délibération N°2016/126

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET ANNEXE REGIE SAUZE- 2016.**

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Sauze Super-Sauze Ubaye réuni le 6 Septembre 2016,

Sur proposition du Vice - Président délégué aux finances,  
Le Conseil de Communauté,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 qui se présente comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE REGIE DU SAUZE</b>
-------------------------------------

### SECTION FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 022	- 4 910.00 € (1)	Art 7061	- 43 186.00 € (13)
Art 023	- 15 590.00 € (2)	Art 778	+ 43 186.00 € (14)
Art 6063	- 19 850.00 € (3)		
Art 611	+ 5 000.00 € (4)		
Art 6122	- 8 400.00 € (5)		
Art 61528	+ 16 500.00 € (6)		
Art 61551	+ 3 350.00 € (7)		
Art 618	+ 4 800.00 € (8)		
Art 6231	+ 800.00 € (9)		
Art 6241	+ 6 700.00 € (10)		
Art 6256	+ 1 500.00 € (11)		
Art 6476	+10 100.00 € (12)		
	-----		-----
<b>Total</b>	<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

### SECTION INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 2181	+ 4 820.00 € (15)	Art 021	- 15 590.00 € (2)
Art 2182	+ 9 000.00 € (16)		
Art 2183	+ 3 630.00 € (17)		
Art 2188	- 33 040.00 € (18)		
	-----		-----
<b>Total</b>	<b>- 15 590.00 €</b>		<b>- 15 590.00 €</b>

- (1) Dépenses imprévues
- (2) Moins Value sur Vrt Sect Investissement
- (3) Moins Value sur Acq Matériel
- (4) Plus Value sur Trx Sous Traitance
- (5) Moins Value Location Véhicules (Cf Art 2182)
- (6) Plus Value sur Réparation Centrale Neige
- (7) Plus Value sur Réparation Véhicules
- (8) Plus Value Documentation
- (9) Plus Value sur Insertion

- (10) Frais de transport sortis des acq Matériel
- (11) Plus Value sur Frais de déplacements
- (12) Tenues prises en Fonct (Cf art 2188)
- (13) Moins Value sur Chiffre d'Affaires
- (14) Rembt Ass Nivalliance
- (15) Plus Value sur Travaux
- (16) Achat Véhicule
- (17) Plus Value Matériel de Bureau
- (18) 35 000 € Moins Value sur tenues prises en fonctionnement + 1 960 € Acq Matériel divers

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. MARTIN Jacques.



